



SECTEUR ALIMENTATION

APPRENTISSAGE

Dès 15 ans

Boucher-charcutier

Boulangier-pâtissier

Cuisinier de collectivité

Restaurateur

Préparateur en viandes et charcuteries

CONTRAT D'APPRENTISSAGE IFAPME OBLIGATOIRE

Délégués à la tutelle

318 rue Warmonceau à 6000 Charleroi
071 27 02 00

Fin d'Apprentissage

- Accès C.E. dans la même formation
- Préparatoire C.E. si autre profession

FORMATION DE CHEF D'ENTREPRISE

A partir de 18 ans

Boucher-charcutier Préparatoire (1 an)
Chef d'entreprise (2 ans)

Boulangier-pâtissier Préparatoire (1 an)
Chef d'entreprise (2 ans)

Préparateur de plats à emporter
Chef d'entreprise (2 ans)

Restaurateur ou Traiteur Organisateur de banquets

{ Préparatoire (1 an)
Chef d'entreprise (2 ans)
OU
{ Préparateur de plats à emporter (2 ans)
Chef d'entreprise (2 ans)

Confiseur-chocolatier Chef d'entreprise (2 ans)

Glacier Chef d'entreprise (2 ans)

Gestionnaire de snack-bar, tea-room, brasserie
Chef d'entreprise (1 ans)

Conditions d'accès

- Apprentissage
- Conditions générales

STAGES OBLIGATOIRES

- Courte durée non rémunéré
- Convention de stage IFAPME
- Contrat d'emploi

FORMATION CONTINUE

Agrée pour les Chèques-Formation



Une formation qui répond à VOS besoins !
La formation continue au sein du Centre PME-Formation de Charleroi présente un caractère pratique et résolument tourné vers vos besoins concrets.

L'objectif est de permettre l'adaptation de vos compétences aux mutations de votre secteur.

MANAGEMENT

INFORMATIQUE

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX METIERS

La cuisson sous vide
La cuisine végétarienne
Les desserts en restauration
Initiation aux sauces
Les buffets et cocktails dînatoires
Les décorations en chocolat pour vos desserts
Œnologie des vins de France
Barbecue
Service de la bière
Guide sectoriel autocontrôle Boulanger
Pâtissier

DEVENIR INDEPENDANT

... du rêve à la réalité

Avec les Conseillers « Formation-Création » du réseau IFAPME, vous validerez votre idée et déciderez de franchir le pas vers l'indépendance via des formations performantes adaptées.